

Procédure d'adhésion individuelle et facultative à la garantie Décès/IAD pendant un congé sans solde (*)

Si vous souhaitez adhérer à titre individuel, vous devez suivre la procédure suivante :

- ➔ Adressez un email selon le modèle ci-dessous au courtier gestionnaire du contrat :
SIACI – SAINT HONORE/VIVINTER à l'adresse suivante : cotisations-iseeles@vivinter.fr

DESTINATAIRE : cotisations-iseeles@vivinter.fr

Objet : Air France, demande adhésion facultative contrat AXA 703.264

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de prendre en compte ma demande d'adhésion facultative à la garantie Décès et Invalidité Absolue et Définitive du contrat AXA 703.264 pendant la durée de mon congé sans solde.

Je m'engage à vous envoyer, par courrier, le bulletin d'adhésion dûment complété par le service du personnel Air France, accompagné d'une autorisation de prélèvement et d'un RIB.

Je m'engage à acquitter les cotisations afférentes à cette adhésion.

Renseignements personnels :

Nom :

Prénom :

N° de sécurité sociale :

Date de naissance :

Adresse postale :

Matricule Air France :

Catégorie :

Dates de début et de fin du congé sans solde : du < > au < >

Cet email permet une ouverture immédiate de vos droits aux garanties Décès-Invalidité Absolue et Définitive, ouverture qui ne sera cependant valide que si vous respectez l'ensemble de la procédure (envoi des documents et paiement des cotisations).

- ➔ Puis demandez à votre service de gestion le bulletin individuel d'affiliation. Celui-ci vous adressera, par courrier, ce bulletin dûment complété ainsi que l'autorisation de prélèvement.
- ➔ A réception, adressez impérativement et dans les plus brefs délais à **VIVINTER – Département COTISATIONS ISOLEES – 23 Allées de l'Europe – 92584 CLICHY Cedex** :
- le bulletin individuel d'affiliation signé par vos soins,
 - l'autorisation de prélèvement dûment complétée par vos soins,
 - un RIB.

Votre affiliation sera alors complète.

(*) Congés sans solde éligibles à l'adhésion facultative sont les suivants:

• congé pour création d'entreprise	• congé spécial sans solde d'une durée de 6 à 12 mois, renouvelable une fois
• congé parental d'éducation	• congé de longue durée de 2 ans (possibilité de prolonger d'un an)
• congé de présence parentale	• congé individuel de formation
• congé de solidarité familiale	• congé syndical
• congé sans solde en vue d'adoption	• congé parlementaire
• disponibilité pour suivre le conjoint	• congé pour périodes militaires
• congé sabbatique	• congé de réorientation professionnelle d'une durée de 12 à 24 mois
• disponibilité pour convenance personnelle inférieure ou égale à 2 mois	• congé de reconversion externe de 18 mois maximum
• congé spécial sans solde d'une durée de 4 à 12 mois	